

VILLE DE LOUDUN

LE MAIRE DE LA VILLE DE LOUDUN :

- VU les articles L 2122-21 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

OBJET :

Contrat avec la Sté ELIS pour l'entretien des tapis de l'Hôtel de Ville de Loudun.

- VU la délibération du Conseil Municipal de Loudun du 23 mai 2020 portant délégation au Maire des attributions prévues par l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- DECIDE -

ARTICLE 1 :

Il convient de passer un contrat d'abonnement de service avec la Société ELIS, pour l'entretien des tapis de l'Hôtel de Ville de Loudun.

ARTICLE 2 :

Pour cette mission, la Sté ELIS percevra la somme annuelle de 1 370.42 € répartie comme suit :

✓ Tapis Mairie	:	686.24 € HT
✓ Tapis Point Transport	:	<u>384.00 € HT</u>
		1 070.24 € HT soit 1 370.42 € TTC

ARTICLE 3 :

Le contrat entre en vigueur à la date de sa signature indépendamment de la date de début d'exécution. Il est conclu pour une période initiale de 4 ans, qui commence à courir à compter du premier jour du mois d'émission de la première facture d'abonnement service. Il se renouvelle ensuite par tacite reconduction pour une période d'un an, sauf dénonciation expresse par lettre recommandée avec accusé de réception par l'une ou l'autre partie au plus tard trois mois avant l'expiration de la période initiale.

ARTICLE 4 :

Il convient d'accepter et de signer le contrat à intervenir.

ARTICLE 5 :

Le Directeur Général des Services de la mairie de Loudun est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à LOUDUN, le 14 MARS 2024

Le Maire,
Joël DAZAS



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le : 14 MARS 2024

Publié le : 14 MARS 2024

Notifié le :

Accusé de réception en préfecture
086-218601375-20240314-DEC2024-22-AI
Date de télétransmission : 14/03/2024
Date de réception préfecture : 14/03/2024